

POLITIQUE D'EXCLUSION DES ARMES CONTROVERSEES ADOPTEE PAR FEDERAL FINANCE GESTION

En conformité avec les textes se rapportant :

- Aux mines antipersonnel : convention d'Ottawa du 3 décembre 1997 ratifiée par la France le 23 juillet 1998 relative à l' « *interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction* » et loi n° 98-564 du 8 juillet 1998 *tendant à l'élimination des mines antipersonnel*,
- Aux armes à sous-munitions : convention d'Oslo du 3 décembre 2008 ratifiée par la France le 25 septembre relative aux « *armes à sous munitions* » et loi n°2010-819 du 20 juillet 2010 *tendant à l'élimination des armes à sous-munitions*,

Federal Finance Gestion a adopté une politique d'investissement excluant des fonds¹ et des mandats de gestion qu'elle gère en ligne directe toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce ou le stockage des mines antipersonnel et/ou des armes à sous-munitions.

Cette exclusion vise :

- l'investissement en titres émis par ces entreprises et l'exposition à ces titres via des produits dérivés dont le sous-jacent unique est l'entreprise concernée ;
- l'offre, en connaissance de cause, d'un service d'investissement à une entreprise figurant dans la liste d'entreprises exclues.

Federal Finance Gestion s'appuie sur un prestataire reconnu de la place qui établit et actualise une liste des entreprises concernées.

¹ hors OPC indiciels contraints par leur indice de référence et multigestion.

Siège social

1, allée Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Adresse postale

BP 97
29802 Brest CEDEX 9

Tél. 09 69 32 00 32 (appel non surtaxé)

Fax. 02 98 00 28 59

www.federal-finance.fr